



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2017**

**FREESTYLE
SENIOR ET JUNIOR**

SOMMAIRE

A. PREAMBULE.....	3
B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2016.....	3
C. LES EPREUVES CONCERNEES.....	3
D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2017.....	4
1. <i>Résultats du Championnat du Monde 2015 comptant pour la sélection</i>	4
2. <i>Résultats des championnats d'Europe 2016 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2017.....</i>	4
3. <i>Organisation de la compétition de sélection.....</i>	4
4. <i>Classement de sélection 2017.....</i>	4
E. PROPOSITIONS DE SELECTION	5
1. <i>Préambule.....</i>	5
2. <i>Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017</i>	5
3. <i>Règles administratives</i>	5
F. PROGRAMME D' ACTIONS.....	5
G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2017	6
H. DIVERS.....	6
1. <i>Diffusion du mode de sélection</i>	6
2. <i>Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2017 :</i>	6
3. <i>Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2018.....</i>	7

A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du Monde 2017.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Équipe de France de Freestyle lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2017.

Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du Président de la Commission Nationale d'Activité Freestyle et du Vice-Président en charge du Haut-Niveau pour cette activité.

B. RAPPEL DES REGLES DE SELECTION 2016

L'ouverture des quotas pour le Championnat du Monde 2017 sera soumise aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2017, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2017, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2017 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2016 et le classement général du Free Kayak Tour 2016 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2017.

C. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Équipe de France Freestyle 2017 sont :

Intitulé selon règlement sportif de la FFCK ¹ 2014 / 2015	Correspondance règlement ICF ² Canoe Freestyle 2017
Kayak Homme Senior	K-1 Surface Men
Kayak Dame Senior	K-1 Surface Women
Kayak Homme Junior	K-1 Surface Junior Men
Kayak Dame Junior	K-1 Surface Junior Women
Canoë Senior	C1 Surface Unisex

¹ FFCK – Fédération Française de Canoë-Kayak

² ICF – Fédération Internationale de Canoë

D. MODALITES DE SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE 2017

1. Résultats du Championnat du Monde 2015 comptant pour la sélection

1.1. Rappel du règlement international ICF³ sur les règles d'inscription au Championnat du Monde

- Les champions du Monde dans chaque épreuve sont automatiquement invités à participer au Championnat d'Europe suivant dans la même épreuve.
- Les champions du Monde juniors sont automatiquement invités à participer au Championnat d'Europe suivant dans la même épreuve senior s'il n'est plus junior.

1.2. Principe d'application

Dans cette hypothèse, les sportifs ayant obtenu un titre de Champion du Monde 2015 pourront être inscrit par la FFCK au Championnat du Monde 2017 en plus des sportifs proposés à la sélection sans accompagnement financier. Leur inscription reste conditionnée au respect des règles administratives définies dans les règles de sélection 2017.

Seuls les sportifs issus du système de sélection français pourront bénéficier d'un accompagnement financier.

1.3. Situation des présélections pour la saison 2017

Il n'y a pas de sportif français dans cette situation.

2. Résultats des championnats d'Europe 2016 permettant de définir l'ouverture des quotas de sélection 2017

Epreuves	Résultats 2016 Championnat d'Europe Plattling (GER)	Quota FFCK ouvert en 2017	Quota d'inscription ICF
Kayak Homme Senior	44 participants Résultats : 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 14 ^{ème} , 17 ^{ème} , 29 ^{ème}	3	5
Kayak Dame Senior	23 participants Résultats : 10 ^{ème} , 13 ^{ème} , 22 ^{ème}	1 ⁴	5
Kayak Homme Junior	17 participants Résultats : 1 ^{er} , 5 ^{ème} , 8 ^{ème}	2	3
Kayak Dame Junior	17 participants Résultats : -	1 ⁵	2
Canoë Senior	15 participants Résultats : 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème}	3 ⁶	3

3. Organisation de la compétition de sélection

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence sera l'étape de la Coupe d'Europe, le 1 et 2 juillet 2017 à Millau.

3.2. Règlement applicable

La compétition se déroulera en conformité avec le règlement internationale applicable au 1^{er} janvier 2017.

4. Classement de sélection 2017

Le classement de sélection 2017 sera celui des épreuves concernées sur l'étape de la Coupe d'Europe, le 1 et 2 juillet 2017 à Millau.

³ ECA – Association Européenne de Canoë

⁴ Sur dérogation

⁵ Sur dérogation

⁶ Limité à trois quotas car trois places maximum à l'ICF

E. PROPOSITIONS DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Directeur Sportif après avis du manager « Freestyle » et du Vice-Président en charge du Haut-niveau pour cette activité.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre sportif pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2017

2.1. Cadre général

- Dans l'épreuve **Kayak homme junior**, sur la base du classement de sélection 2017, **0 à 2 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame junior**, sur la base du classement de sélection 2017, **0 à 1 sportive** peut être proposée à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak Homme senior**, sur la base du classement de sélection 2017, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposés à la sélection.
- Dans l'épreuve **Kayak dame senior**, sur la base du classement de sélection 2016, **0 à 1 sportives** peuvent être proposées à la sélection.
- Dans l'épreuve **Canoë senior**, sur la base du classement de de sélection 2016, **0 à 3 sportifs** peuvent être proposé à la sélection.

2.2. Cas particulier

Mathieu DUMOULIN a remporté la 1^{ère} médaille mondiale française dans l'épreuve kayak homme senior lors du Championnat du Monde 2015 au Canada.

Au vu de ce résultat et de sa situation personnelle ne lui permettant pas d'être présent lors de la compétition de sélection, ce sportif pourra, à titre exceptionnel, être proposé à la sélection sur la base d'un résultat sur une compétition démontrant son niveau de compétitivité au niveau international.

Le résultat de cette compétition doit être fourni au Directeur Sportif de la FFCK avant le 25 juin 2017.

3. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Freestyle 2017 » et aux respects des démarches administratives et médicales prévues par cette convention.

F. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde à San Juan (ARG) du 28 novembre 2017 au 2 décembre 2017

G. QUOTAS SUPPLEMENTAIRES SUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE 2017

Les quotas supplémentaires disponibles pour la France sur les Championnats du Monde, pourront être utilisés, sans aucune prise en charge de la FFCK sur proposition du Directeur Sportif et après validation du Directeur Technique National.

Le choix des sportifs pouvant utiliser ces quotas supplémentaires est effectué sur la base du classement de sélection 2017.

L'inscription au Championnat du Monde 2017 de ces sportifs est conditionnée par le respect des démarches médicales prévues dans la convention individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Freestyle 2017 ».

H. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë Kayak.

2. Modalités de participation au circuit « Coupe d'Europe ECA » 2017 :

2.1. Les compétitions concernées (calendrier ECA en date du 02 avril 2017)

- Coupe d'Europe – Moscou (RUS) – 9 au 12 juin 2017
- Coupe d'Europe – Millau (FRA) – 29 juin au 2 juillet 2017
- Coupe d'Europe – Wildapen (AUT) – 7 au 9 juillet 2017
- Coupe d'Europe – Prague (CZE) – 8 au 10 septembre 2017
- Coupe d'Europe – Graz (AUT) – 22 au 24 septembre 2017

Ce calendrier est susceptible d'être amendé par l'ECA.

2.2. Rappel du règlement international ICF

L'inscription à une Coupe d'Europe d'un sportif doit être autorisée par la FFCK.

2.3. Demande d'autorisation

(1) Pour l'étape de Millau (FRA)

L'inscription sur le système d'inscription en ligne de l'organisateur est nécessaire dans le délai défini par ce dernier. La FFCK confirmera l'autorisation de participant de chaque sportif à l'organisateur après vérification du respect des règles d'inscriptions définies au paragraphe H.2.4.

Dans le cadre de cette compétition, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

(2) Pour les autres étapes

Les demandes d'autorisation (formulaire à télécharger sur le site Internet de la FFCK) doivent être envoyées au Directeur Sportif de la FFCK quinze jours avant la date de clôture des inscriptions définie par les organisateurs.

Dans le cadre de ces compétitions, il y a aucune prise en charge financière de la FFCK.

2.4. Règles d'inscription

Les sportifs souhaitant participer à cette compétition doivent remplir les règles suivantes :

- Être licencié à la FFCK
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en compétition.
- Avoir participé à une étape du FKT⁷ en 2017

⁷ FKT – Free Kayak Tour

3. Règles de sélection en Equipe de France Freestyle 2018

L'ouverture des quotas pour le Championnat d'Europe 2018 sera soumise aux principes suivants :

- L'obtention d'un podium dans une épreuve ouvre 2 quotas pour la saison 2018, dans cette même épreuve.
- Chaque place réalisée dans le premier quart d'une épreuve ouvre un quota supplémentaire pour la saison 2018, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Les deux conditions peuvent être cumulées, dans la limite des places autorisées par le règlement international.
- Dans le cas où les résultats ne permettraient pas l'ouverture de quota dans une épreuve, celui-ci pourra être ouvert pour la saison 2018 sur décision du Directeur Technique National.

Le Championnat de France 2017 et le classement général du Free Kayak Tour 2017 pourront être pris en compte dans le processus de sélection 2018.